

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2024\_7\_18

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 09 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 03 Septembre 2024

Présents : 27

**Titulaires** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : EMI - Extension des encaissements de la régie EMI pour la location d'instruments de musique et pour les frais de dossiers**

**Pouvoirs :**

Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur MANIFACIER Christian a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Jean-Paul  
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine

**Secrétaire de Séance** : Madame Bérengère BASTIDE

Madame Delphine FEUILLADE, Vice-présidente en charge de la culture, expose à l'assemblée :  
Lors de la création de la régie de l'école de musique, seuls les encaissements des cotisations de l'école de musique intercommunale ont été pris en compte par délibération D\_2019\_6\_13 en date du 22 juillet 2019.  
Il conviendrait de modifier l'arrêté de création de régie pour y adjoindre la location des instruments et sous la responsabilité de l'agent en charge de l'Ecole de Musique Intercommunale. Ceci permettrait aux élèves qui le souhaitent de pouvoir emprunter des instruments et ainsi ne pas être freiné par un investissement souvent rédhitoire. De plus, les frais de dossiers d'inscription seront encaissés via cette régie.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'extension de la délibération D\_2019\_6\_13 en date du 22 juillet 2019 en y rajoutant les encaissements de la régie EMI pour la location d'instruments de musique et pour les frais de dossiers, AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à cette présente décision.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 09/09/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 11/09/2024  
Reçu en préfecture le 11/09/2024  
Publié le  
ID : 007-200039832-20240909-D\_2024\_7\_18-DE